



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

PROGRAMME D'ETUDE LECTURE/DECHIFFRAGE PIANO

Avril 2012

La Commission nationale des programmes :

au 6 mars 2014

<u>Président :</u>	M. Marc Jacoby
<u>Commissaire à l'enseignement musical :</u>	M. Pol Schmoetten
<u>Membres effectifs :</u>	Mme Colette Flesch M. Marc Juncker M. Marc Meyers M. Paul Scholer M. Adrien Théato M. Marc Treinen
<u>Membres suppléants :</u>	M. Serge Bausch Mme Mireille Colbach-Cruchten M. Steve Humbert M. Gilles Lacour M. Paul Origer M. Blaise Stelandre M. Jean-Claude Thilges

Le groupe de travail « Déchiffrage » :

<u>Président :</u>	M. Marc Treinen
<u>Membres :</u>	M. Francesco Civitareale M. Guy Conter M. André Kieffer M. Carlo Pettinger M. Thomas Reuter M. Jeannot Sanavia M. Blaise Stelandre M. Adrien Théato Mme Françoise Wiltgen-Beasse

Table des matières

Division inférieure	p. 3
Division moyenne.....	p. 10
Division supérieure.....	p. 14



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

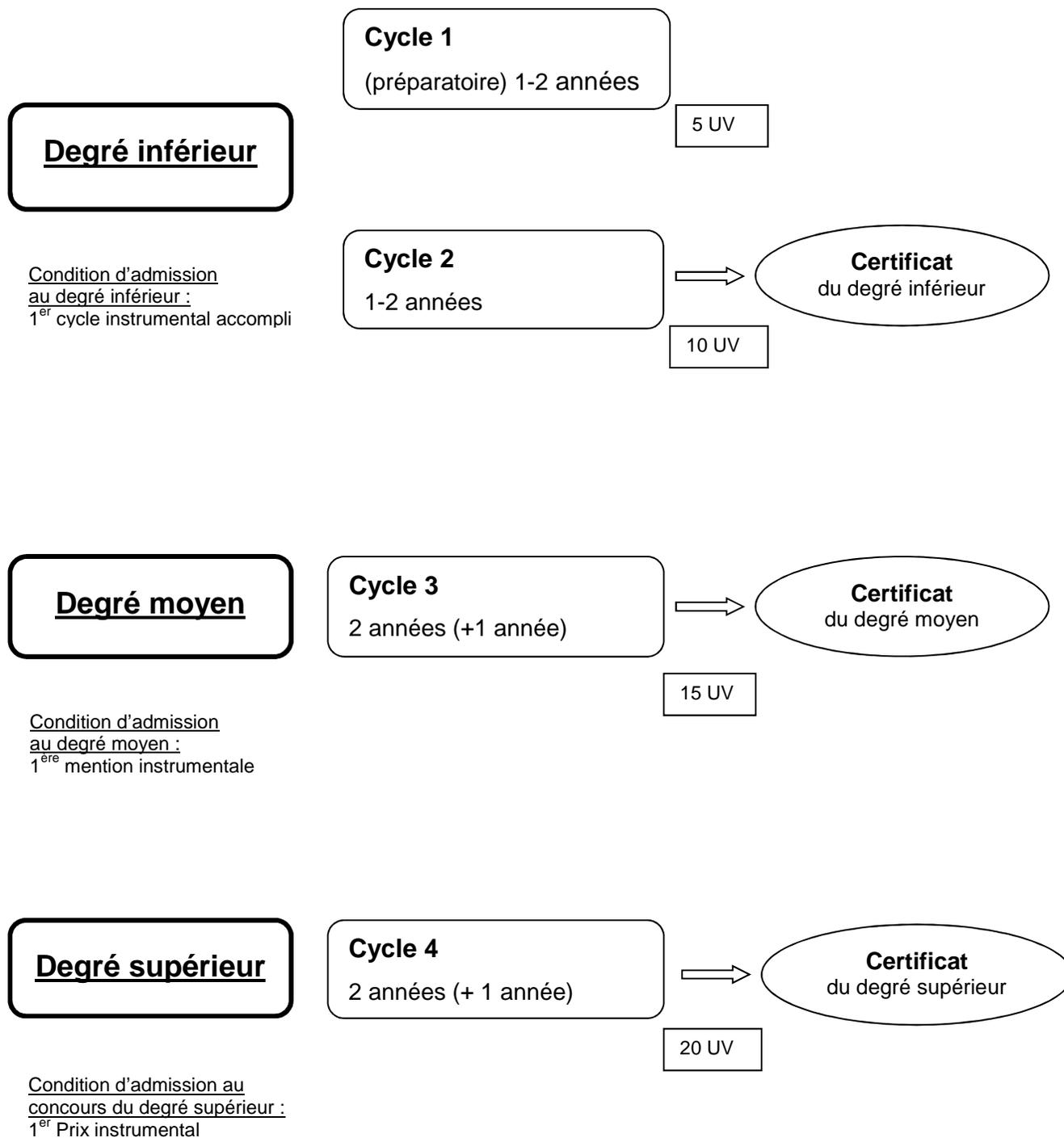
LECTURE/DECHIFFRAGE PIANO

Division inférieure

Avril 2010

**Structures
Objectifs de la lecture/déchiffrage
Compétences souhaitées
Programme d'étude
Programme d'examen**

STRUCTURES



LES OBJECTIFS

L'objectif des cours de Lecture / Déchiffrage consiste dans le développement des facultés de lecture des instrumentistes.

Dès le premier instant où l'instrumentiste aborde un nouveau texte musical, que ce soit dans un cadre individuel ou lors d'une activité de musique d'ensemble (musique de chambre, orchestre...), il est confronté au déchiffrage.

Le déchiffrage apparaît comme une nécessité plus qu'évidente, il est une démarche unique qui ne dissocie pas la lecture de la réalisation.

La réalisation, autrement dit l'exécution instrumentale, est loin d'être évidente. Ainsi, pour venir en aide aux lecteurs, c.à.d. aux instrumentistes, des cours de déchiffrage feront partie du cursus d'études et accompagneront les études instrumentales avec des enseignants spécialisés en matière de Lecture / Déchiffrage.

Étant donné que l'apprentissage du déchiffrage résulte d'une succession de conditionnements, il suffit de présenter une partition en nombre suffisant de fois pour que s'installent automatiquement des réflexes. À partir de cette partition donnée, le lecteur est invité à réagir immédiatement par des réflexes de lecture et des réflexes instrumentaux. À force de multiplier ces activités, s'installe une habitude qui permet au lecteur de développer la rapidité de ses réflexes et d'améliorer ainsi ses capacités à déchiffrer.

L'activité du déchiffrage suppose que l'instrumentiste est amené, dès sa première lecture, à reconsidérer les différents paramètres que sont **les hauteurs, le rythme, la dynamique, le tempo, le phrasé et l'articulation** pour lesquelles il doit formuler des choix et les mettre en relation afin de restituer la pensée du compositeur.

Cette situation serait bien entendu idéale si l'élève arrivait à mettre en relation ces différents paramètres dès la toute première exécution instrumentale d'une pièce.

Or, cette situation est loin d'être évidente et appliquée, lors d'un déchiffrage, par la majorité des élèves.

La plupart d'entre eux dissocie trois activités : **la lecture, le geste et l'écoute** ne se présentant pas forcément dans cet ordre précis.

- **La lecture**

Le procédé de lecture le plus fréquemment utilisé par les élèves est sans doute la lecture linéaire qui part de l'élément le plus petit (la note) pour aller vers des éléments de type global comme le motif, la phrase etc. En effet, pris au piège du déroulement des notes, l'instrumentiste s'interdit l'élan vital d'une lecture active : **l'anticipation**.

L'élève éprouve des difficultés à quitter des yeux les notes et silences qu'il vient de jouer pour les projeter vers la musique à venir. De plus, lors de la lecture linéaire, les éléments d'ordre rythmique ou stylistique se mettent difficilement en place.

- **Le geste**

La liaison entre l'écrit et l'élocution s'effectuant quasiment de façon immédiate, la coordination du visuel avec le geste instrumental est beaucoup moins rapide.

Il est évident que le déchiffrage nécessite de la part de l'instrumentiste une bonne connaissance de son instrument pour que la connexion soit presque immédiate entre ce qui est écrit (la partition) et le geste instrumental. On parle alors de **réflexes**.

Pour le **choix des doigtés**, l'élève doit tenir compte de la phrase instrumentale, des possibilités techniques de son instrument et de la répartition des voix suivant les portées (dans le cas d'un instrument polyphonique)

- **L'écoute**

Le rapport : texte / instrument / geste est figé comme suit : la note représente le doigté, le doigté représente un son. L'élève prend l'habitude de jouer en allant de la note au doigté pour aboutir au son.

Il en résulte que l'oreille intervient tardivement dans l'apprentissage d'un nouveau texte musical. Dans le cas d'une lecture linéaire, l'élève (lors de l'apprentissage d'un nouveau texte musical) lit et joue les notes sans les relier entre elles.

Il en résulte que l'écoute est séparée du geste et de la lecture.

Admission au cours : Après l'obtention du diplôme du 1^{er} cycle/ 2^{ème} mention en formation instrumentale.

COMPETENCES SOUHAITEES D'ORDRE GENERAL

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en solfège/FM3.
- Capacités d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux : tonalité(s), modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
- Lecture par anticipation et faire preuve d'un automatisme visuel.
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmiques et du maintien des tempi.
- Contrôle de la justesse, de l'intonation et de la sonorité.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport entre des réflexes en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc....)
- Application du mécanisme de la transposition.
- Savoir interpréter avec expression musicale (style, phrasé, nuances etc.).
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Acquérir la faculté d'employer simultanément les procédés de lecture les plus importants pour la réalisation pratique d'un texte musical inconnu, à savoir :
 - l'anticipation visuelle combinée à
 - l'usage de l'oreille intérieure et
 - l'application des réflexes (gestes) techniques assimilés au cours d'instrument.
2. Compléter et reconduire les cours de formation musicale-solfège et d'instrument.
3. Obtenir une autonomie dans l'exécution et l'interprétation d'un texte musical donné.

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

- Mise en pratique des formules rythmiques apprises en Solf. FM 3 (cf. programme d'études, division inférieure Unités 1-3)
- Aborder seul une partition en observant les éléments musicaux primordiaux : tonalité(s), modulation(s), indications de tempo, rythmique, articulation, nuances.
- Faire preuve de réflexes : vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme
- Lecture par anticipation et faire preuve d'automatisme visuel.
- Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport avec les réflexes acquis en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves etc, ...)
- Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmique et du maintien des tempi
- Savoir choisir son doigté lors d'un déplacement ou changement de position
- Capacité d'utiliser la pédale
- Être capable de lire les accords et de faire un travail polyphonique
- Savoir interpréter avec expression musicale (respiration, phrasé, articulations, nuances)
- Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical
- Être capable de réaliser un accompagnement

PROGRAMME D'ETUDE

- Tonalités jusqu'à 2 altérations, avec modulations et altérations accidentelles, ainsi que les cadences parfaites dans ces tonalités.
- Rythmes et mesures tels que prévus au programme de la 3^{ème} unité de FM/S
- Phrasé, articulation et nuances
- Polyphonies à 2 voies
- Croisements des mains
- Mélodies à la main droite et à la main gauche
- Passages d'accords
- Maîtrise de la pédale
- 8va
- Exercices d'accompagnement

PROGRAMME D'EXAMEN

- **2 à 3 œuvres à caractère différents (toutes les époques)**

Le temps de préparation (approprié) pour la lecture sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical sera autorisée pendant la phase de préparation.

Accompagnement d'un instrumentiste (cordes, vents) dont la partie de piano, de degré de difficulté approprié, sera remis aux candidats le dernier cours précédant la date de l'examen. Pendant ce cours une seule lecture sera faite en présence du titulaire du cours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

LECTURE/DECHIFFRAGE PIANO

Division moyenne

Avril 2012

**Compétences souhaitées
Programme d'étude
Programme d'examen**

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

1. Mise en pratique des formules rythmiques apprises en FMS 4&5 (cf. programme d'études, division moyenne et moyenne spécialisée Unités 4-5)
2. Autonomie dans la réalisation et dans l'interprétation d'un texte musical, c'ad capacité d'aborder seul une partition avec application des éléments musicaux: tonalités, modulations, tempi, rythmique, articulations et nuances.
3. Faire preuve de réflexes: vitesse de lecture, le flux, compréhension rapide du rythme.
4. Lecture par anticipation et faire preuve d'automatisme visuel.
5. Faculté d'analyse, de compréhension musicale et de réalisation pratique de textes musicaux en faisant le rapport avec les réflexes acquis en technique instrumentale (gammes, arpèges, chromatisme, tierces, octaves, etc...)
6. Faire preuve de stabilité et de sensibilité rythmique et du maintien des tempi.
7. Savoir choisir son doigté lors d'un déplacement ou de changement de position.
8. Capacité à utiliser la pédale.
9. Être capable de lire des accords (cf. programme d'études, division moyenne et moyenne spécialisée Unités 4-5) et de faire un travail polyphonique.
10. Savoir interpréter avec expression musicale (respiration, phrasé, nuances, etc...)
11. Être capable de réaliser un accompagnement.

PROGRAMME D'ETUDE

- Travail sur les changements de mesures, les lectures sans mesure (pulsation), le respect et le maintien du tempo.
- Tonalités Majeures et mineures jusqu'à 4 altérations (en évitant, si possible, les bb et x) avec modulations et altérations accidentelles, ainsi que les cadences parfaites et rompues.
- Utilisation de toute l'étendue du clavier : 8va ma, 8va ba, 15 ma 15 ba. Aux phrases mélodiques en notes conjointes (niv. Inf.) s'ajouteront des phrases mélodiques en notes disjointes (intervalles plus écartés). De même, le thème pourra passer de la main droite à la main gauche.
- Polyphonie à 3 voix.
- Travail des ornements: mordant supérieur et inférieur, trille, gruppetto sup. et inf.
- Lecture de chorals (p. ex. Bach).
- Approfondir le travail de la pédale.
- Travailler l'accompagnement : l'accent sera mis sur le «dialogue musical» entre les exécutants.
- Étude des reprises : Da Capo, double barres, coda.

PROGRAMME D'EXAMEN

- **2 à 3 lectures à caractère différent (toutes les époques)**

p.ex. 1 pièce libre
 1 pièce technique
 1 choral de Bach

- **1 accompagnement**

Le temps de préparation pour la lecture sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical sera autorisée pendant la phase de préparation.

Accompagnement d'un instrumentiste, dont la partie de piano, de difficulté appropriée, sera remise aux candidats le dernier cours précédant la date de l'examen. Pendant ce cours une seule lecture sera faite en présence du titulaire du cours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

LECTURE/DECHIFFRAGE PIANO

Division supérieure

Avril 2012

Compétences souhaitées
Programme d'étude
Programme d'examen

COMPETENCES SOUHAITEES SPECIFIQUES

1. Reconstitution des compétences souhaitées spécifiques du niveau Moyen.
2. Approfondissement des éléments de l'interprétation (respiration, phrasé, articulations, etc...).
3. Reconnaissance des différents styles musicaux (baroque, classique, romantique, etc...).

PROGRAMME D'ETUDE

Au programme d'étude du niveau Moyen s'ajouteront :

- Travail sur les rythmes complexes et superposés (2 contre 3, 3 contre 4), les mesures composées et asymétriques (p. ex. 5/8, 7/8).
- Toutes les tonalités Majeures et mineures, avec altérations accidentelles et modulations éloignées, enharmonies.
- Travail sur l'atonalité, la bitonalité et la modalité.
- Utilisation de toute l'étendue du clavier, en insistant sur des changements de clés plus fréquents.
- Polyphonie à 4 voix.
- Réduction du quatuor vocal : 3 portées en clé de sol et une en clé de fa.
- Travail des ornements spécifiques de la musique baroque et classique: appoggiatures, mordants simples-doubles, inf.-sup., etc... .
- Travail sur 3 portées (p.ex. Debussy).
- Initiation aux lectures et écritures contemporaines.
- Accords : 7^{ièmes}, 9^{ièmes} ainsi que leurs renversements.

PROGRAMME D'EXAMEN

- **2 à 3 lectures à caractère différent (toutes les époques)**

p.ex. : 1 pièce libre
1 pièce technique
1 réduction de choral à 4 voix

- **1 accompagnement**

Le temps de préparation (approprié) pour la lecture sera fixé par le président du jury le jour même.

Concernant la préparation, le candidat sera isolé dans une salle de préparation et ne bénéficiera d'aucune aide extérieure.

La pratique à l'instrument du texte musical sera autorisée pendant la phase de préparation.

Accompagnement d'un instrumentiste, dont la partie de piano, de difficulté appropriée, sera remise aux candidats le dernier cours précédant la date de l'examen. Pendant ce cours une seule lecture sera faite en présence du titulaire du cours.